CONSEIL SYNDICAL SCOT 26 JUIN 2023













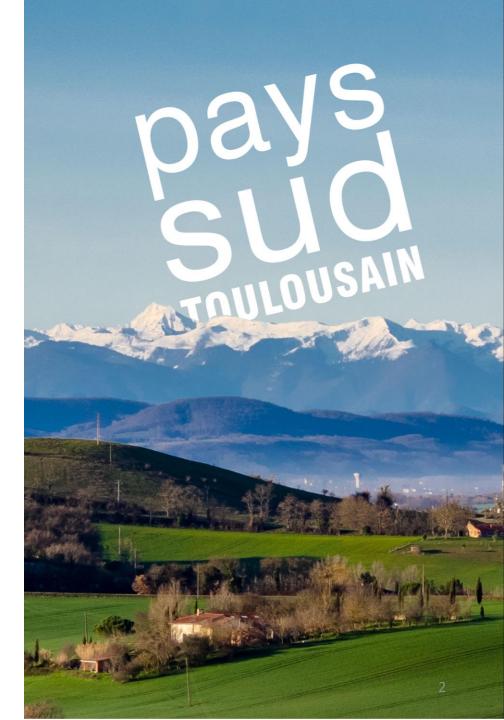


pays

TOULOUSAIN

Première phase d'échange sur le Projet d'Aménagement Stratégique/ PAS (proposition de travail)





AXE 1 UN TERRITOIRE FORT DE SES RESSOURCES CULTURELLES, NATURELLES ET HUMAINES

- 1.1 Préserver la biodiversité par le développement des espaces de circulation des espèces
- 1.2 Protéger les espaces forestiers, naturels et agricoles (ENAF), leviers majeurs pour la biodiversité et la qualité de vie des habitants
- 1.3 Développer l'identité du territoire en mettant en valeur ses qualités naturelles et culturelles
- 1.4 Préserver et sécuriser la ressource en eau



1.1 Préserver la biodiversité par le développement des espaces de circulation des espèces

- Renforcer la trame verte en identifiant, protégeant et développant les réservoirs de biodiversité et les espaces de circulation des espèces
- Renforcer la trame bleue en y intégrant également les petits cours d'eau (identifiés sur la carte départementale des cours d'eau) et encourager la désartificialisation des cours d'eau (principalement en centre-ville) et la restauration des milieux humides
- Réduire la pollution lumineuse et engager une réflexion sur la préservation de la biodiversité nocturne
- Maintenir et rétablir la continuité écologique des sols
- Sensibiliser au rôle des trames et inciter la réalisation d'inventaires naturalistes et l'identification plus détaillée des milieux

- 1.2 Protéger les espaces forestiers, naturels et agricoles (ENAF), leviers majeurs pour la biodiversité et la qualité de vie des habitants
- Encourager les projets d'identification, de sensibilisation et de préservation des espaces naturels à haute valeur écologique en protégeant 30% du territoire minimum dont 10 % en protection stricte
- Protéger et valoriser le **foncier agricole** et tendre vers une plus grande cohabitation entre milieux agricoles et naturels
- Mettre en cohérence les projets de réhabilitation des anciennes carrières en intégrant les impacts cumulés sur la faune et la flore
- Encourager la protection des milieux urbains et ruraux nécessaires à la biodiversité dite « ordinaire »



1.3 Développer l'identité du territoire en mettant en valeur ses qualités naturelles et culturelles

- Améliorer la protection et la valorisation des paysages naturels et agricoles, supports de l'identité du Pays Sud Toulousain et de sa qualité de vie
- Renforcer la préservation et la valorisation du patrimoine bâti et culturel (matériel et immatériel) ainsi que l'identité architecturale locale
- Développer les moyens de découverte et d'appropriation du territoire
- Sensibiliser et valoriser les atouts du territoire par l'amélioration de l'information, de l'animation et de la signalétique



1.4 Préserver et sécuriser la ressource en eau

- Compléter l'identification et protéger les zones humides
- Garantir la qualité de l'eau sur le territoire
- Promouvoir une gestion plus économe de l'eau et adapter nos usages à la raréfaction de la ressource
- Préconiser la gestion coordonnée des eaux pluviales et de l'assainissement ainsi que l'instauration d'un schéma directeur de défense incendie



AXE 2 UN TERRITOIRE RESILIENT QUI ANTICIPE ET S'ADAPTE POUR LIMITER LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- 2.1 Réduire l'artificialisation des sols en mobilisant le bâti existant
- 2.2 Développer un urbanisme de qualité adapté aux enjeux du dérèglement climatique et aux besoins des habitants tout au long de leur vie
- 2.3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et tendre vers le zéro émission nette par le recours aux mobilités alternatives / douces
- 2.4 Anticiper les risques et les nuisances afin de mieux s'adapter au dérèglement climatique et à ses conséquences



AXE 2 UN TERRITOIRE RESILIENT QUI ANTICIPE ET S'ADAPTE POUR LIMITER LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

2.1 Réduire l'artificialisation des sols en mobilisant le bâti existant

- Décliner les **objectifs de réduction de la consommation foncière** et de l'artificialisation des sols
- Réduire le rythme d'artificialisation via une planification urbaine novatrice et appropriée
- Identifier les zones préférentielles de renaturation et de désimperméabilisation des sols
- Encourager les projets de maîtrise foncière locale



AXE 2 UN TERRITOIRE RESILIENT QUI ANTICIPE ET S'ADAPTE POUR LIMITER LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- 2.2 Développer un urbanisme de qualité adapté aux enjeux du dérèglement climatique et aux besoins des habitants tout au long de leur vie
- Diversifier les typologies de logements afin de permettre l'accueil de toutes et tous
- Mettre en place un urbanisme plus sobre en donnant la priorité au renouvellement urbain
- Accompagner les projets d'urbanisme en proposant des solutions d'adaptation au dérèglement climatique intégrant l'amélioration du cadre de vie
- Favoriser un habitat à faible impact environnemental



AXE 2 UN TERRITOIRE RESILIENT QUI ANTICIPE ET S'ADAPTE POUR LIMITER LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- 2.3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et tendre vers le zéro émission nette par le recours aux mobilités alternatives / douces
 - Réduire l'usage de la voiture au sein des centralités, des zones desservies par des modes de transport alternatifs ainsi que des nouveaux projets d'aménagement
 - Développer les réseaux de transports collectifs de personnes au sein du territoire, en coordination avec les territoires voisins
 - Développer le transport de marchandises et les projets logistiques permettant une réduction des flux notamment poids lourds en coordination avec les territoires voisins
 - Accompagner le développement des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets les plus courts
- Développer les espaces communs type tiers-lieux comme alternative aux déplacements domicile-travail-services et comme lieux de sociabilité en proximité



AXE 2 UN TERRITOIRE RESILIENT QUI ANTICIPE ET S'ADAPTE POUR LIMITER LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

2.4 Anticiper les risques et les nuisances afin de mieux s'adapter au dérèglement climatique et à ses conséquences

- Anticiper les risques d'inondation en protégeant de l'urbanisation les espaces de mobilité des cours d'eaux et les zones les plus concernées en tenant cependant compte des contraintes et du contexte
- Réduire les risques d'érosion des sols en développant des réseaux de haies et en faisant la promotion des espaces agricoles naturel avec couverts végétaux (inter-culture) pour limiter les coulées de boues
- Accompagner les projets d'urbanisme favorables à la santé permettant de réduire les pollutions des sols, de l'air, de l'eau et sonores
- Développer des mesures de protection, de prévention et d'information face aux risques naturels et technologiques présents sur le territoire
- Inciter les projets innovants permettant de réduire les effets de la chaleur et
 de la sécheresse



AXE 3 UN TERRITOIRE AUTONOME, BASE SUR UNE ORGANISATION INTERNE EQUILIBREE ET UNE VALORISATION DES ECHANGES AVEC SES VOISINS

- 3.1 Tendre vers un territoire à énergie positive
- 3.2. Accompagner l'agriculture durable afin de tendre vers l'autonomie alimentaire du territoire
- 3.3. Faire des filières économiques liés à la transition écologique et au tourisme durable les opportunités de développement de l'emplois pour le territoire
- 3.4. Construire une armature territoriale adaptée aux besoins et aux capacités du territoire



3.1 Tendre vers un territoire à énergie positive

- Agir sur la sobriété en réduisant ses consommations et besoins énergétiques.
- Renforcer ses capacités et diversités de production d'énergies renouvelables en considérant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.
- Planifier l'approvisionnement énergétique par la structuration des réseaux.
- Préconiser l'appropriation locale par la concertation des projets d'énergies renouvelables.



3.2. Accompagner l'agriculture durable afin de tendre vers l'autonomie alimentaire du territoire

- Favoriser une agriculture vivante, nourricière et diversifiée en favorisant les modes alternatifs de gestion et du foncier agricole
- Améliorer et renforcer les circuits courts de proximité
- Maintenir et développer les activités agricoles en favorisant la mixité d'activités
- Valoriser et accompagner les démarches et pratiques agricoles vertueuses



- 3.3. Faire des filières économiques liés à la transition écologique et au tourisme durable les opportunités de développement de l'emplois pour le territoire
 - Développer l'économie verte et inclusive, le tourisme et les filières non délocalisables afin de tendre vers un rapport de 3,5 habitants par emploi
 - Préserver le tissu économique existant, en encourageant les secteurs économiques qui s'engagent à réduire leur impact environnemental et les accompagner vers l'exemplarité, la mutation et l'évolution des activités
 - Favoriser une **économie circulaire** et autres modes permettant la préservation et la valorisation de long terme des ressources
 - Accompagner la transformation du modèle commercial vers une offre préférentielle en centre-bourg plus qualitative et locale,
 - Agir sur la maîtrise du prix du foncier dédié aux activités économiques par la mise en place de règles spécifiques



3.4. Construire une armature territoriale adaptée aux besoins et aux capacités du territoire

- Proposer 4 niveaux de polarisations afin de s'adapter au mieux aux caractéristiques du maillage territorial
- Adapter les polarités aux capacités d'accueil des communes
- Définir par polarité des objectifs de densité et de qualité de services et équipements
- Mailler le territoire afin de tendre vers une meilleure répartition des services



POLARITÉS

LES POLARITÉS DU SCOT ACTUEL

4 pôles d'équilibre

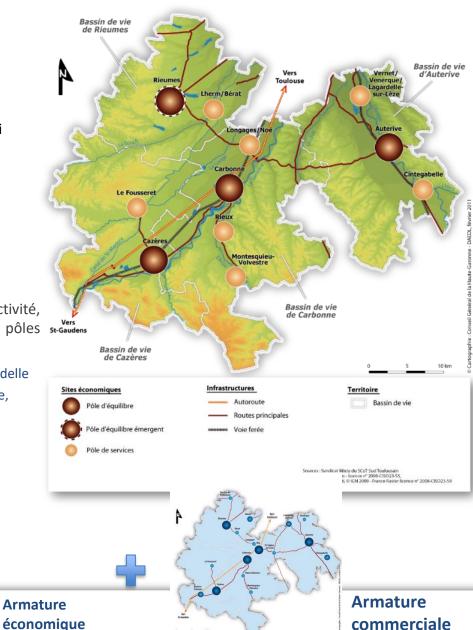
= composés d'une ou plusieurs communes agglomérées qui structurent le territoire de chaque bassin de vie et sont le support privilégié de la croissance urbaine, sous tous ses aspects.

Auterive, Carbonne, Cazères, Rieumes (pôle émergent)

7 pôles de services

= qui ont vocation à polariser l'accueil des habitants, de l'activité, des équipements et des services en complément des pôles st-Gaudens d'équilibre.

- BV d'Auterive : Cintegabelle, tripôle Le Vernet-Venerque-Lagardelle
- BV de Carbonne : bipôle Noé-Longages, Montesquieu-Volvestre, Rieux-Volvestre
- BV de Cazère : Le Fousseret
- BV de Rieumes : bipôle Lherm-Bérat.











commerciale

CALENDRIER

Révision SCoT Décisions à prendre sur l'armature et les objectifs

Précisions sur le PAS soumis à l'avis des Communautés de Communes et Communes

- -> 3 réunions d'information et d'échanges en Communautés de Communes
- -> Les Communautés de Communes et Communes doivent transmettre leurs remarques et avis d'ici le 15 septembre
- -> Sujets soumis à l'avis des Communautés de Communes :
 - 1/ Quelle tendance d'accueil souhaitons-nous (populations et activités)?
 - 2/ Quel scénario d'armature/ quelle organisation du territoire?
 - 3/ Quels objectifs souhaitons-nous nous donner par typologie de commune?
 - 4/ Comment appliquer l'objectif Zéro Artificialisation Nette sur le territoire (habitat...)?
- -> Nouvelle concertation des Communes et Communautés de Communes lors d'une tournée territoriale avec des membres de la commission SCoT
- -> Nouvelle discussion du PAS prévue au 2nd semestre, après débat préliminaire le 26/06

